



Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cantal

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cantal

vous propose

- une information sur vos droits et devoirs
- une aide dans l'accomplissement des démarches juridiques
- une orientation vers des organismes compétents
(professionnels du droit, conciliateurs, associations...)

RENSEIGNEZ -VOUS auprès : - de votre mairie
- du palais de justice
- du CDAD

Nous contacter : Tél : 04 71 43 00 10
5/7 rue Edouard Herriot 15 000 AURILLAC
Les bureaux sont ouverts du lundi
au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h